



COMMUNE DE VALREAS

Services Archives Municipales
Dossier suivi par Muriel MOURARET
☎ 04.90.65.31.20
Courriel : archives@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/MM

DÉCISION N° 2022-10/103

MISSION DE PRESTATION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

VU la délibération n° 2022-07/47 du Conseil municipal du 12 juin 2022 approuvant l'adhésion au Service « Aide à l'Archivage » avec le Centre de Gestion du Vaucluse (CDG 84) mettant à disposition un archiviste professionnel ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé, par délégation du Conseil municipal, à présenter des demandes de subventions auprès de tout type de collectivités territoriales ou à tout autre organisme de droit public ou privé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de poursuivre un travail de classement des archives communales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de résorber l'arriéré des archives et d'inventorier les fonds ancien et moderne en respectant la législation en vigueur, en concertation avec le service des Archives Départementales de Vaucluse ;

CONSIDÉRANT la convention signée le 25 juillet 2022 avec le Centre de Gestion du Vaucluse, pour une mission d'une durée de 60 jours programmée sur 3 exercices, soit 20 jours par an, pour un montant de 250 € par jour et par archiviste, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Valréas s'engage à réaliser les travaux subventionnés quel que soit le montant de la subvention accordée ;

CONSIDÉRANT que le présent dossier peut prétendre au bénéfice d'une dotation d'aides aux communes au titre d'une « mission de prestation de classement des archives » pour la durée de la convention (soit pour une durée de 3 ans) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au taux de 35 % maximum du coût de la prestation, plafonné à 5 000 € ;

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2022

Application agréée E-legalite.com

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), une subvention au titre d'une « mission de prestation de classement des archives », à hauteur de 35 % du coût de la prestation (soit 5 250 €) plafonné à 5 000 €, pour la durée de la convention (soit 3 ans), soit un montant total du projet de 15 000 € TTC conformément au plan de financement ci-après :

PARTENAIRES SOLLICITÉS	%	MONTANT TTC
ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication) / DRAC), montant plafonné à 5 000 €	35 %	5 000 €
COMMUNE	65 %	10 000 €
TOTAL	100 %	15 000 €

Article 2 : De signer tout document relatif à ce dossier, d'accomplir toutes les démarches et de prendre toutes les mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Article 3 : D'encaisser les recettes correspondantes sur l'article 74718 du budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

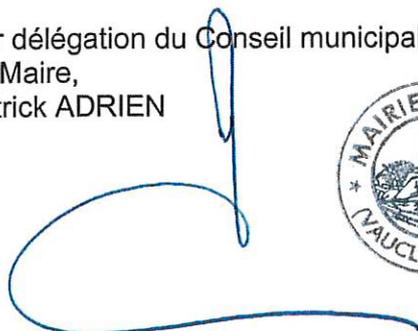
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 24 octobre 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 31 OCT. 2022
De la publication sur le site internet de la ville le :

31 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20221024-DEC_2022_10